



**2019 DEVE 7** Subvention (13 500 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO et signature de la convention pluriannuelle d'objectifs.

## **PROJET DE DÉLIBÉRATION EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Paris compte aujourd'hui de nombreux espaces de nature qui abritent des habitats variés, refuges, lieux de déplacement, d'alimentation et de reproduction des espèces animales et végétales. 637 espèces de plantes indigènes et 1300 espèces animales ont ainsi pu y être observées ces dernières années.

Les jardins et les cimetières apportent une contribution significative au maillage de la trame verte et bleue qui irrigue la Capitale. Ces trames constituent l'ossature sur laquelle se développent de nouvelles connexions et de nouveaux espaces refuges grâce au renforcement de la surface d'espaces verts et au développement de la végétalisation des bâtiments et de l'espace public.

D'ores et déjà, la majorité des espaces verts parisiens sont labellisés écojardins, attestant de modalités de gestion écologiques et notamment de l'absence d'utilisation de produits chimiques. Dans ces jardins, les interventions horticoles préservent et enrichissent les formations végétales et les sols. La faune est prise en compte dans la programmation des interventions, la gestion des consommations d'eau est raisonnée. Le matériel mécanique thermique est progressivement remplacé par du matériel électrique, les déchets verts sont valorisés sur site. Ce label indépendant a été développé dans le cadre d'un partenariat entre de grandes villes françaises, des réseaux professionnels, le CNFPT et le centre technique Plante et Cité.

Les efforts consentis au cours des dix dernières années pour faire évoluer nos pratiques en matière de développement durable et de préservation de la biodiversité ont retenu l'attention de la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France (LPO) qui souhaite promouvoir, accompagner et amplifier ce mouvement en intégrant 25 espaces verts parisiens et 2 cimetières au réseau de refuges LPO qui constitue un réseau national de 23 000 sites labellisés bénéficiant d'une large reconnaissance par le grand public.

Érigés en « refuges LPO », ces derniers bénéficieraient d'un suivi par la LPO tendant à produire des informations accessibles au plus grand nombre sur la situation faunistique et floristique et, par suite, dresser un bilan des améliorations constatées ou de celles attendues. Les actions de sensibilisation que conduirait la LPO auprès des usagers des sites labélisés contribueraient également à la prise de conscience collective de l'importance vitale que représentent l'appréhension, la connaissance et la préservation de la faune et de la flore en milieu urbain.

Les sites pressentis sont :

- Square Georges Cain (3<sup>e</sup>)
- Jardinnet Oronce Fine (5<sup>e</sup>)
- Square Ozanam (6<sup>e</sup>)
- Jardin Catherine Labouré (7<sup>e</sup>)
- Promenade cours Albert 1<sup>er</sup> (8<sup>e</sup>)

- Square Juliette Dodu (10<sup>e</sup>)
- Square Maurice Gardette (11<sup>e</sup>)
- Jardin Damia (11<sup>e</sup>)
- Square saint Eloi (12<sup>e</sup>)
- Jardin Ilan Halimi (12<sup>e</sup>)
- Jardin des Grands Moulins (13<sup>e</sup>)
- Square Paul Grimault (13<sup>e</sup>)
- Square Serment de Kouffra (14<sup>e</sup>)
- Square du Cardinal Wyszynski (14<sup>e</sup>)
- Petite ceinture 15<sup>e</sup>
- Cimetière de Vaugirard (15<sup>e</sup>)
- Petite ceinture 16<sup>e</sup>
- Jardin Christiane Desroches Noblecourt (16<sup>e</sup>)
- Square Olave et Robert Baden-Powell (17<sup>e</sup>)
- Square Lucien Fontanarosa (17<sup>e</sup>)
- Jardin Sauvage Saint-Vincent (18<sup>e</sup>)
- Terrain 28 rue Gabrielle (18<sup>e</sup>)
- Cimetière Saint-Vincent (18<sup>e</sup>)
- Jardin du Ver Tetu (19<sup>e</sup>)
- Square du Petit Bois (19<sup>e</sup>)
- Jardin Naturel (20<sup>e</sup>)
- Jardin des Oiseaux (20<sup>e</sup>)

Le soutien de la Ville de Paris à cette labellisation, fruit du volontarisme d'une association dont les initiatives contribuent à la satisfaction de l'intérêt public local, aurait pour cadre la conclusion d'une convention pluriannuelle d'une durée de 3 ans attribuant à la LPO une subvention annuelle de l'ordre de 13 500 euros.

Cet engagement financier viserait à créer les conditions propices pour la mise en œuvre par la LPO des actions donnant sa raison d'être à la démarche de labellisation qu'elle porte et qu'elle entend déployer sur le territoire parisien en faveur de la faune et de la flore, notamment la sensibilisation et la pédagogie vis-à-vis du public.

Cette démarche fait écho à l'action 22 du plan Biodiversité de Paris adopté par votre assemblée le 20 mars 2018. Pour rappel, l'action 22 de ce plan a pour objectif d'encourager la gestion écologique des espaces verts sur l'ensemble du territoire parisien. Elle prévoit notamment de développer de nouvelles labellisations « biodiversité » dans les jardins et cimetières municipaux.

Il vous est donc proposé de m'autoriser à signer une convention pour une durée de 3 ans avec la LPO afin de soutenir la labellisation d'une trentaine d'espaces verts parisiens et de m'autoriser à lui verser une

subvention de fonctionnement de 13 500 euros sur l'exercice 2019 et suivants sous réserve des décisions de financement. Le Conseil de Paris sera saisi annuellement pour approuver les subventions au titre des années suivantes.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris